

## **FO ne participera pas à la mise en œuvre anticipée de la réforme Blanquer du baccalauréat**

Le SNFOLC, avec sa fédération, la FNEC FP-FO, se sont adressés conjointement à Edouard Geffray, le directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO) pour l'informer que FO ne participera pas à la réunion prévue le 16 avril dans la mesure où il s'agit clairement de co-construire les épreuves en contrôle continu du baccalauréat 2020 et de définir avec le ministère les modalités de prise en compte des notes de contrôle continu pour l'obtention du baccalauréat.

Lors de la dernière audience avec la DGESCO, le SNFOLC avec sa fédération indiquait déjà son refus de participer à une nouvelle et exceptionnelle organisation du baccalauréat qui ne tiendrait pas compte des revendications exprimées depuis des mois sur la réforme du lycée et du baccalauréat.

### **Une réforme rejetée**

C'est un fait, la réforme répond, non pas à des motivations pédagogiques, mais à des impératifs budgétaires. M. Emmanuel Macron affirmait que l'« on a besoin de [...] simplifier l'organisation du baccalauréat, autour de quelques épreuves pour en réduire le coût » « plusieurs centaines de millions d'euros peuvent être économisés » (La Voix du Nord, 12 janvier 2017). Dans son discours de politique générale devant l'Assemblée Nationale le 4 juillet 2017, le Premier ministre a rappelé les objectifs de sa politique éducative. « Nous dépensons bien plus que les autres pays pour le lycée, notamment parce que notre système est rigide et conçu autour du baccalauréat ». Le ministre de l'Éducation nationale assume cette

priorité que relaie le directeur de la DGESCO quand il déclare dans le journal Les Echos du 24 janvier 2018 : « Si le bac est allégé, évidemment il coûtera moins cher. C'est faire d'une pierre deux coups, c'est-à-dire simplifier la vie des uns et ne pas peser sur le contribuable inutilement ».

Les deux réformes ont été rejetées par le CSE (le 21 mars 2018 la réforme du baccalauréat a été rejetée par 40 voix contre (FO, CGT, FSU, Solidaires, CFE-CGC, CFDT), 19 pour (UNSA, SNALC), 11 abstentions (FCPE) et celle du lycée également repoussée par le CSE du 12 avril 2018 (contre : 53, pour : 10, abstention : 7).

Malgré cette large opposition, la réforme a été imposée aux personnels par le gouvernement.

### **La pandémie ne peut pas effacer les revendications**

Les décisions prises et annoncées par Monsieur le ministre sur l'obtention du baccalauréat 2020 confortent notre point de vue.

En effet, loin de répondre à ce qui s'est exprimé depuis des mois, le ministre valide les E3C du second trimestre, il les prend en compte dans le contrôle continu de cette session. En les validant, il passe outre le rejet majoritaire des personnels. Par cette décision, il maintient les sanctions annoncées à l'encontre des enseignants.

Alors que le gouvernement suspend la réforme de retraite par points, le ministre Blanquer maintient intégralement sa réforme et en précipite l'application. Il a beau dire que les professeurs font preuve d'un grand professionnalisme, il reste sourd à leur expertise et à leurs revendications

Le ministre a-t-il décidé de lever les sanctions prévues contre nos collègues du Lot, des Deux-Sèvres, de Haute-Loire, de Clermont-Ferrand, de Bordeaux, de Paris ? Comment les personnels doivent-ils comprendre les remerciements du ministre alors qu'il maintient et poursuit les prélèvements pour jour de grève, dans des proportions jamais atteintes jusqu'à présent ?

C'est bien le ministère qui a demandé l'application de l'arrêt Omont, qui a débloqué le logiciel Mozar pour permettre aux rectorats de prélever le maximum de retenues sur salaires. A plusieurs reprises, lors des différents rendez-vous avec le ministère, le SNFOLC et la FNEC FP-FO ont demandé de revenir sur toutes ces décisions. Force est de constater que le gouvernement n'a pas répondu à cette demande.

Les mandats et les revendications de FO n'ont pas changé avec le coronavirus : abrogation de la réforme du lycée, rétablissement du baccalauréat comme premier grade universitaire et l'abrogation de la loi ORE.

Le SNFOLC et la FNEC FP-FO rappellent qu'ils ont refusé de participer à la réforme des programmes et qu'ils alertaient déjà à ce moment-là sur le fait que pour le ministère l'instruction n'est plus une priorité, ni une mission fondamentale pourtant inscrite le préambule de la constitution du 27 octobre 1946 : « *La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat* ».

## **Contrôle continu sous Covid-19**

Les ordonnances prises en Conseil des ministres, dont celle du 27 mars, sur les concours et examens entérinent le dispositif de contrôle continu et accordent les pleins pouvoirs au ministre pour redéfinir les épreuves.

Le baccalauréat local institué pour 2020 (dernière session du baccalauréat avec l'ancienne formule) et ses modalités de prise en compte du contrôle continu ne peuvent faire fi de la liberté pédagogique des professeurs. Cette session ne peut se tenir sans donner aux personnels les garanties sanitaires nécessaires à la reprise des cours. Or ce n'est pas le cas !

Les réponses du ministre à notre fédération, le 15 avril, n'apportent pas les garanties indispensables pour une reprise normale des cours et donc l'examen des notes à prendre en compte. Les personnels ne veulent pas aller travailler la peur au ventre en risquant leur vie, celle des élèves et celle des adultes. Comment, par exemple, les professeurs de lettres vont-ils faire passer les oraux ? Comment faire une rentrée des lycéens avec 600, 900, plus de 1 000 élèves ? Toutes ces questions sont posées.

Aujourd'hui nous n'avons pas de réponse. Cette réunion à marche forcée pour valider le contrôle continu avant même de donner des garanties sanitaires et pédagogiques est un non sens. Ce n'est pas tolérable au moment où les suppressions de postes, conséquence directes de la mise en place de la réforme du lycée, sont intégralement maintenues dans le second degré.

**En conséquence, Force Ouvrière ne participera pas aux réunions de « co-construction » des modalités de prise en compte du contrôle continu.**

**Abrogation de la réforme du lycée, rétablissement du baccalauréat comme premier grade universitaire et l'abrogation de la loi ORE !**

**La FNEC FP-FO invite les personnels à s'appuyer sur l'avis du CHSCT ministériel du 3 avril qui demande le dépistage systématique des élèves et des personnels avant toute reprise.**

**Lors du CHSCT ministériel du 3 avril, la FNEC FP-FO a déposé l'avis suivant :**

*Afin d'endiguer l'épidémie, pour assurer la sécurité et protéger la santé de tous les personnels, le CHSCTM exige la mise en place du dépistage systématique comme le préconise l'OMS, à commencer par celui des personnels ayant des symptômes et ceux ayant été en contact avec des personnes infectées, de tous les personnels travaillant dans les pôles d'accueil des enfants de soignants ou ceux s'étant rendu sur leur lieu de travail ces trois dernières semaines, ainsi que de tous les personnels à risque» Le CHSCT M demande un dépistage généralisé aux personnels et aux élèves comme préalable à toute reprise d'activité.*

**Pour : FO, FSU**

**Abstention : UNSA**